



Conseil Municipal du 20 mars 2026

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal

N° Délibération	Objet de la délibération	Décision adoptée
2026-001	Détermination du nombre de postes d'adjoints	unanimité
2026-002	Indemnités de fonction du Maire	unanimité
2026-003	Indemnités de fonction des adjoints	unanimité
2026-004	Désignation des délégués communautaires	unanimité
2026-005	Délégations du Conseil Municipal consenties au Maire	unanimité
2026-006	Désignation des délégués du SIRIS	unanimité
2026-007	Composition des commissions communales	unanimité
2026-008	Désignation des délégués aux comités de bassins de l'EPAGE	unanimité
2026-009	Désignation du correspondant de sécurité routière et défense	unanimité

Nombre de délibération présentée	9
Nombre de délibération adoptée	9
Nombre de délibération rejetée	0

Joël DOS SANTOS

Maire de Boismorand



Pascal BATTESTI

Secrétaire de séance

Certifiée affichée le : 26/03/2026

✓ Installation du Conseil Municipal

Sont déclarés installés dans leur fonction au sein du Conseil Municipal :

AMBROIS-STUDER Françoise

BATTESTI Pascal

BOURSIER Delphine

BOURSIER Julien

BUSSIERE Xavier

DAVID Patrick

DEVERT Sophie

DOS SANTOS Joël

GAY Delphine

GAY Gilles

GIRARDIN Eliane

MATHIEU Virginie

OURRAG Lyes

POUVAILLE Emmanuel

RENAULT Laure

Madame AMBROIS-STUDER, la plus âgée des membres présents a pris la présidence de l'assemblée pour procéder à l'élection du Maire.

✓ **Élection du Maire :**

Monsieur Joël DOS SANTOS se porte candidat et est élu ; il a été proclamé Maire et immédiatement installé.

✓ **Fixation du nombre des Adjointes – D2026-001 :**

Les conseillers fixent le nombre des adjoints à quatre.

✓ **Election des adjoints :** sont élus :

<u>1^{er} adjoint :</u>	M. GAY Gilles
<u>2^{ème} adjoint :</u>	Mme AMBROIS-STUDER Françoise
<u>3^{ème} adjoint :</u>	M. BUSSIERE Xavier
<u>4^{ème} adjoint :</u>	Mme GAY Delphine

✓ **Indemnités de fonction des élus - D2026-002 & D2026-003 :**

- Indemnité du maire : 44,3 % de l'indice 1027 soit 1 820,96 euros brut mensuel
- Indemnité des adjoints : 11,77 % de l'indice 1027 soit 483,81 euros brut mensuel

✓ **Conseillers communautaires – D2026-004 :**

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés parmi les conseillers municipaux élus en suivant l'ordre du tableau (maire, adjoints puis conseillers municipaux) et dans la limite du nombre de sièges attribués à la commune (*2 pour Boismorand*) au sein du conseil communautaire.

Sont désignés **Monsieur Joël DOS SANTOS** et **Monsieur Gilles GAY**

✓ **Délégations du Conseil Municipal consenties au Maire – D2026-005 :**

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° De fixer, dans les limites d'un montant de 10 000 euros, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5 000 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; *cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;*
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la 1 000 € ;
- 18° De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

- 26° De demander à tout organisme financeur dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions pour les projets faisant l'objet d'une prévision budgétaire ;
- 28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;
- 29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévues au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement

✓ **Délégués dans les organismes extérieurs – D2026-006 – 007 – 008 – 009 :**

- Syndicat Intercommunal de Regroupement d'Intérêt Scolaire (SIRIS) de Boismorand – Les Choux
4 titulaires : **Gilles GAY ; Françoise AMBROIS-STUDER ; Sophie DEVERT et Eliane GIRARDIN**
- Commissions communales

ANIMATION - COMMUNICATION - CULTURE
Delphine GAY
Delphine BOURSIER
Julien BOURSIER
Éliane GIRARDIN
Gilles GAY
Lyes OURRAG
Emmanuel POUVILLE
Virginie MATHIEU

TRAVAUX - ENVIRONNEMENT - SECURITE
Joël DOS SANTOS
Gilles GAY
Julien BOURSIER
Françoise AMBROIS STUDER
Pascal BATTESTI

FINANCES & APPELS D'OFFRES
Xavier BUSSIERE
Patrick DAVID
Delphine BOURSIER
Pascal BATTESTI
Gilles GAY

AFFAIRES SOCIALES
Joël DOS SANTOS
Éliane GIRARDIN
Sophie DEVERT
Laure RENAULT
Virginie MATHIEU
Nicole GARANTO
Sylvie TAGOT
Véronique BATTESTI (Infirmière)
Patrice DESBOIS (TAXI)

- Délégués aux comités de Bassins de l'EPAGE :

- ✓ **BASSIN DU PUISEAUX - VERNISSON**
- ✓ **BASSIN DU LOING AMONT**

➡ → **M. Joël DOS SANTOS** en qualité de titulaire ; → **M. Gilles GAY** en qualité de suppléant

- Monsieur Joël DOS SANTOS, élu correspondant à la sécurité routière et de défense et correspondant de sécurité civile auprès du Ministère de la Défense.

Questions diverses

Sans objet.

